

SOMMAIRE DE L'EXAMEN DE PROJET D'EDC :

Parc éolien marin Grand Changhua 1 – Sud-Est

Description du projet	Conception, développement, construction, installation, mise à l'essai, mise en service, exploitation, entretien et mise hors service ou réhabilitation du parc éolien marin Grand Changhua 1 – Sud-Est, d'une capacité de 605,2 MW.
Promoteurs du projet	CDPQ Infra, une filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ »); fonds de capital-investissement durable de Cathay, société en commandite (« Cathay »); et Ørsted A/S (« Ørsted »).
Pays	Taiïwan
Catégorie de projet	A
Exportateur(s) ou investisseur(s) canadien(s)	Caisse de dépôt et placement du Québec
Description des biens d'équipement et services	Parc éolien marin
Produit d'EDC	Financement de projets
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aa)	23/06/2020
Date de la signature (jj-mm-aa)	28/12/2020

Catégorie du projet

Le projet Grand Changhua 1 – Sud-Est, un parc éolien marin de 605,2 MW, est constitué de 75 éoliennes érigées à 36 km au large du comté de Changhua, sur la côte ouest de Taiïwan, réparties sur une superficie de 109 kilomètres carrés. Il implique la construction de postes en mer et sur terre, ainsi que la pose de câbles de transport. Ce projet est l'un des quatre sites qui, conjointement, forment le parc éolien marin Grand Changhua. La Caisse de dépôt et placement du Québec rachète jusqu'à 50 % du projet à Ørsted, qui demeure le propriétaire et l'exploitant responsable de mener à bien toute la construction. Le projet a été classé dans la catégorie A vu son envergure et le risque de conséquences négatives importantes sur les plans social et environnemental. Les définitions des catégories de projet se trouvent [ici](#).

Résumé de l'examen d'EDC

EDC a étudié le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et à la version 4 des Principes de l'Équateur et a conclu que sa conception respectait les exigences environnementales

applicables du pays d'accueil, les Normes de performance de la Société financière internationale et les Principes de l'Équateur. Pour arriver à cette conclusion, EDC a examiné les évaluations des incidences environnementales et sociales du projet, divers rapports de contrôle préalable indépendants et les plans de gestion. Il n'a pas été possible pour l'Équipe de la gestion des risques environnementaux et sociaux de visiter les lieux en raison des restrictions sur les déplacements dues à la COVID-19.

Résumé des principaux risques environnementaux et sociaux et facteurs d'atténuation

EDC a conclu dans son contrôle préalable que les promoteurs du projet ont démontré une grande capacité à gérer les risques sociaux et environnementaux et qu'ils ont évité et atténué convenablement les conséquences en respectant la hiérarchie des mesures d'atténuation. Le tableau ci-dessous résume les principaux risques du projet relevés ainsi que les mesures d'atténuation les plus pertinentes appliquées à chacun d'eux.

Principaux risques	Principaux facteurs d'atténuation
<p><u>Déplacement économique</u> : Déplacement économique des pêcheurs locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une entente de compensation financière a été établie avec l'association représentant les pêcheurs de Changhua, conformément aux normes d'indemnisation taïwanaises. • Des mesures additionnelles ont été prévues afin d'offrir un soutien économique aux collectivités locales et à l'industrie de la pêche. • Les responsables du projet s'engagent à mettre sur pied un plan de restauration des moyens de subsistance afin de soutenir les parties prenantes touchées de diverses façons. • Les responsables du projet s'engagent à s'impliquer à long terme auprès des parties prenantes touchées.
<p><u>Incidences sur la biodiversité – Oiseaux migrants</u> : Augmentation des risques de collision mortelle avec les pales des éoliennes pour les oiseaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs conceptions ont été considérées dans le cadre du projet afin de minimiser les risques de collision pour les oiseaux, et une stratégie adaptative a été adoptée afin d'encadrer les risques de mortalité aviaire. • L'installation de dispositifs de surveillance et de radars ainsi que la réalisation de relevés visuels réguliers permettront d'exercer une surveillance constante. • Les responsables du projet s'engagent à collaborer avec les autres promoteurs de parcs éoliens de la région. • Les évaluations de la biodiversité et les plans d'atténuation ont été conçus conformément aux pratiques exemplaires internationales et aux Normes de performance de la Société financière internationale.

<p><u>Incidences sur la biodiversité – Habitat marin, faune et flore</u> : Incidences temporaires sur le dauphin blanc de Chine, une espèce en danger critique d'extinction, puisque les câbles du projet vont traverser son habitat principal selon le trajet proposé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs mesures visant à atténuer ou à éviter les répercussions sur cette espèce ont été proposées. • Bien que l'on prévoie que les incidences sur la population de dauphins seront temporaires, on envisage de gérer les répercussions grâce à des activités de surveillance. • Les évaluations de la biodiversité et les plans d'atténuation ont été conçus conformément aux pratiques exemplaires internationales et aux Normes de performance de la Société financière internationale.
---	--

Documentation examinée

Voici une liste indicative des principaux documents examinés, conformément à la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale actuelle :

1. Système de gestion environnementale et sociale, préparé par Mott Macdonald (août 2020)
2. Plan du projet relatif à la santé, à la sécurité et à l'environnement, préparé par Ørsted Taiwan (juillet 2020)
3. Plan relatif à la santé, à la sécurité et à l'environnement sur terre, préparé par Star Energy (octobre 2019)
4. Évaluation des incidences environnementales, préparée par Unitech Engineering Co Ltd (mars 2018)
5. Rapport de diligence raisonnable environnementale et sociale à l'externe, préparé par la Gestion des risques d'entreprise (octobre 2020)
6. Évaluation des effets cumulatifs, préparée par Mott Macdonald (août 2020)
7. Évaluation de l'habitat essentiel nécessaire, préparée par Mott Macdonald (juillet 2020)
8. Évaluation des risques liés aux changements climatiques, préparée par Mott Macdonald (août 2020)
9. Code de conduite des partenaires d'affaires, préparé par Ørsted (septembre 2019)
10. Plan provisoire de restauration des moyens de subsistance, préparé par Mott Macdonald (octobre 2020)
11. Plan d'action provisoire sur la biodiversité, préparé par Mott Macdonald (août 2020)
12. Plan provisoire d'engagement des parties prenantes, préparé par Mott Macdonald (août 2020)
13. Évaluation provisoire de l'incidence sur les droits de la personne, préparée par Mott Macdonald (octobre 2020)

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil)

- Norme de performance 1 : Système d'évaluation et de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Prévention et atténuation de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

EDC a également tenu compte des aspects pertinents des Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales et des Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour le transport et la distribution de l'électricité de la Banque mondiale, ainsi que de ses propres directives relatives à l'énergie éolienne.